



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



DOSSIER

DE PRESSE

Mardi 18 octobre 2022



FACE À LA GRIPPE SAISONNIÈRE ET AU COVID-19 : LE BON REFLEXE DE L'AUTOMNE, C'EST LA VACCINATION



**La vaccination et les gestes barrières :
les moyens les plus efficaces pour vous protéger.**

SOMMAIRE

Avant-propos	01
Chiffres clés en France et en Occitanie	02

1 FACE À LA GRIPPE : LA VACCINATION, TOUJOURS LE PREMIER ET LE MEILLEUR MOYEN DE PROTECTION 03

- A LA VACCINATION : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE
- B COMMENT SE PROTÉGER FACE À LA GRIPPE ET AU COVID CET AUTOMNE ?
- C EN COMPLÉMENT DE LA VACCINATION, LE BON REFLEXE DES GESTES BARRIÈRES FACE À TOUS LES VIRUS DE L'HIVER
- D LA VACCINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ : TOUS APPELÉS À SE PROTÉGER ET À MONTRER L'EXEMPLE

2 RETOUR SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2020-2021 11

- A UNE COUVERTURE VACCINALE EN BAISSÉ
- B LES « JEUNES SÉNIORS » : UNE POPULATION VULNÉRABLE
- C LES FEMMES ENCEINTES : UNE MÉCONNAISSANCE DES RISQUES POUR ELLES-MÊMES ET POUR LEUR BÉBÉ
- D LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE CHRONIQUE : À SENSIBILISER DAVANTAGE

AVANT-PROPOS

Après plus d'un an d'absence à cause du Covid-19 et des mesures sanitaires, le printemps 2022 a été marqué par le retour de la grippe avec un pic épidémique exceptionnellement tardif mais intense. Cette infection respiratoire aiguë très contagieuse reste toujours aussi imprévisible et dangereuse pour les personnes à risque : celles de 65 ans et plus, celles atteintes d'une maladie chronique ou d'une obésité sévère, ou encore les femmes enceintes. Pour elles, la vaccination contre le virus de la grippe reste l'arme la plus efficace pour s'en protéger.

Campagne de vaccination 2022-2023 Les 5 points clés à retenir

- 1 **La campagne de vaccination antigrippale** débute le 18 octobre 2022, de façon quasi concomitante avec la campagne automnale contre le Covid-19 (lancée depuis le 3 octobre).
- 2 L'an dernier, la **couverture vaccinale antigrippale des populations fragiles a baissé de plus de 3 points (52,6 %)** en France, après une année record en 2020 à 55,8 %². Bien qu'étant supérieure aux années pré-Covid, la couverture des populations à risque reste bien en-deçà de l'objectif de 75 % fixé par l'OMS.
- 3 Cette année encore, la campagne antigrippale se déroulera dans un contexte d'incertitude sur l'évolution de la situation épidémique liée au Covid-19. Pour protéger les personnes les plus fragiles, **la vaccination antigrippale est priorisée aux publics ciblés par les recommandations durant les 4 premières semaines de la campagne, soit jusqu'au 15 novembre 2022.**
- 4 **Une mobilisation des professionnels de santé toujours aussi décisive pour l'incitation à la vaccination** : ceci passe par le dialogue avec les patients... et aussi par la vaccination des professionnels de santé qui est fondamentale afin de protéger les plus fragiles.
- 5 Cette année encore, l'objectif premier de la campagne est d'**encourager la vaccination des publics à risque**, insuffisamment couverts. Si le taux de vaccination des seniors atteint 56,8 %¹, pour la dernière campagne, le chiffre est plus modeste pour ce qui est des malades chroniques de moins de 65 ans et des femmes enceintes.
La vaccination, associée aux gestes barrières, doit permettre de protéger le plus grand nombre possible de personnes à risque et de limiter l'impact sur le système de santé.

¹ Source : SNDS - DCIR - tous régimes - Traitement Santé publique France_2021-2022

² Source : SNDS - DCIR - tous régimes - Traitement Santé publique France_2020-2021

CHIFFRES CLÉS - CAMPAGNE 2021 - 2022



CHIFFRES VACCINATION

Près de **1,4 million¹**
de personnes à risque invitées à
se faire vacciner contre la grippe



Près de **14,8 millions¹**
de personnes à risque invitées à
se faire vacciner contre la grippe

Plus de **722 000¹**
de personnes à risque se sont
fait vacciner contre la grippe



Plus de **7,8 millions¹**
de personnes à risque se sont
fait vacciner contre la grippe

PUBLICS VACCINÉS EN 2021-2022

En 2021, le taux de couverture vaccinale
était de **52,4 %** chez les personnes fragiles

En 2021, le taux de couverture vaccinale
était de **52,6 %** chez les personnes fragiles

56,2 %²
des 65 ans et plus



56,8 %²
des 65 ans et plus

33 %²
des moins de 65 ans à
risque (en ALD)



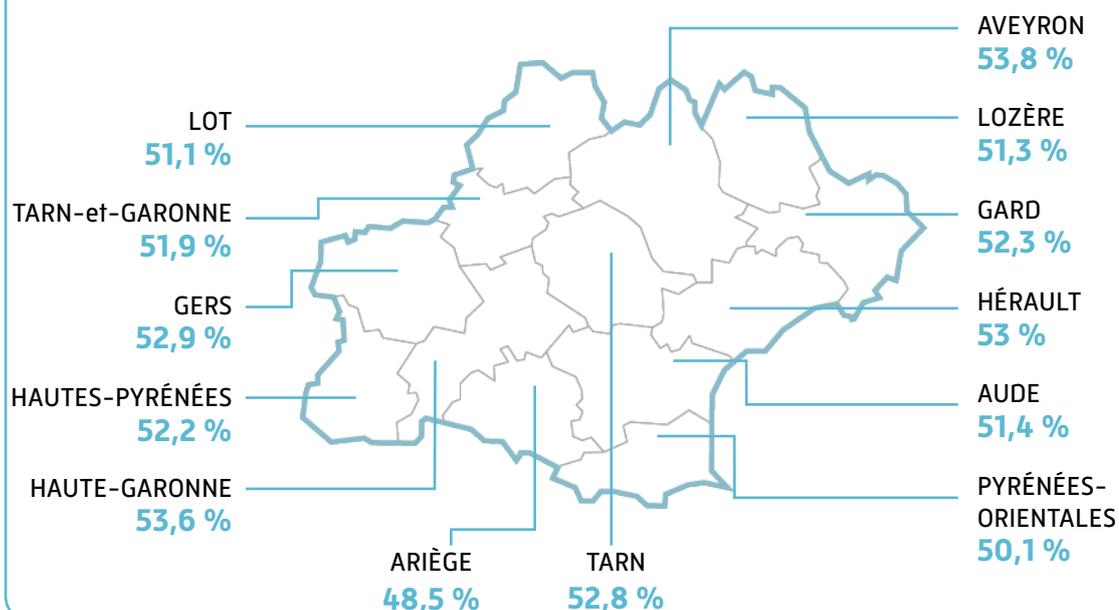
34,3 %²
des moins de 65 ans à risque
(en ALD)

6 %³
des femmes enceintes



8 %³
des femmes enceintes

Chiffres de la campagne 2021/2022 en Occitanie²



¹ Source : données Cnam – Régime Général hors SLM

² Source : SNDS -DCIR - tous régimes - Traitement Santé publique France_2021-2022

³ Source : ERASME (Régime Général) en DTR_2021-2022

1 FACE À LA GRIPPE : LA VACCINATION, TOUJOURS LE PREMIER ET LE MEILLEUR MOYEN DE PROTECTION

La grippe n'a pas disparu. Cette infection respiratoire aiguë très contagieuse reste toujours aussi imprévisible et dangereuse pour les personnes à risque.

Dans le nouveau contexte post-pandémique, la vaccination contre la grippe est d'autant plus importante pour les personnes fragiles du fait d'une plus faible endémie de la grippe ces 2 derniers hivers.

Cette année, l'enjeu est de rappeler et d'inciter encore plus les publics cibles à se faire vacciner contre la grippe : les jeunes seniors de 65 ans (les primo-vaccinés) et plus, les femmes enceintes, les personnes atteintes d'une maladie chronique.

A LA VACCINATION : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

En l'état de la couverture vaccinale, la vaccination permettrait d'éviter 2 000 décès en moyenne chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Ce sont 3 000 décès supplémentaires qui pourraient être évités chaque année si la couverture vaccinale atteignait l'objectif de 75 %¹ fixé par l'OMS.

À partir de 65 ans, lorsque l'on est atteint d'une maladie chronique ou quand on est enceinte, le corps se défend moins bien contre les virus. Contre la grippe saisonnière, la vaccination est le moyen le plus efficace de réduire les risques de complications et d'hospitalisation. Encore plus, dans le contexte de pandémie incertain actuel, le vaccin, associé au respect des gestes barrières, est le meilleur moyen de protéger la collectivité, et surtout la population la plus vulnérable, en évitant la propagation du virus de la grippe.

B COMMENT SE PROTÉGER FACE À LA GRIPPE ET AU COVID CET AUTOMNE ?

Quand se faire vacciner ?

Pour une meilleure efficacité, la vaccination doit être faite chaque année avant la période d'épidémie, dès le début de la campagne de vaccination. Il faut en effet compter environ 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe. Pour les enfants de moins de neuf ans, jamais vaccinés contre la grippe, deux injections, à quatre semaines d'intervalle, sont nécessaires.

La vaccination, une priorité pour les publics fragiles

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour :

- les personnes les plus fragiles :
 - nourrissons,
 - personnes âgées de 65 ans et plus,
 - femmes enceintes,
 - personnes de moins de 65 ans atteints de certaines affections chroniques,
 - personnes obèses avec un indice de masse corporel \geq à 40,
- les soignants et les personnes en contact régulier avec des personnes présentant un risque de grippe sévère (personnes âgées, nourrissons, malades, ...),
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois et des personnes immunodéprimées.

Dans un objectif de protection des plus fragiles, la vaccination sera réservée aux personnes ciblées par les recommandations vaccinales (personnes éligibles : âgées de 65 ans et plus, de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques, femmes enceintes, personnes souffrant d'obésité avec un indice de masse corporel \geq à 40) durant les 4 premières semaines de la campagne, soit du 18 octobre jusqu'au 15 novembre 2022.

À cet effet, une mention particulière sera faite sur les courriers d'invitation envoyés par l'Assurance maladie pour demander aux professionnels de santé ayant la compétence vaccinale de respecter cette priorisation. Pour rappel, le vaccin et l'acte d'injection ne sont pas pris en charge par l'Assurance maladie pour les personnes qui ne sont pas ciblées par les recommandations vaccinales.



Près de
16 millions
d'invitations
déjà envoyés
pour cette saison
par l'Assurance
Maladie et la MSA

Courrier de prise en charge à 100 % du vaccin

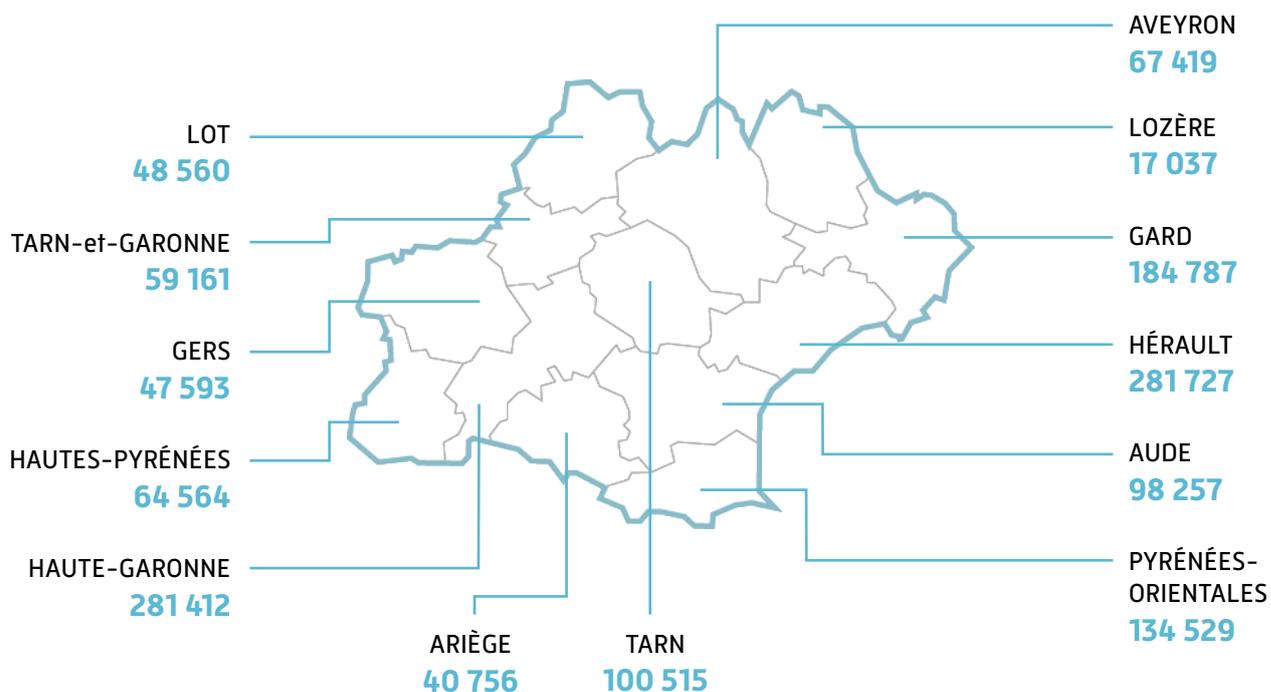
En Occitanie, plus d'1,4 million² de bénéficiaires vont recevoir un courrier d'invitation de l'Assurance Maladie pour se faire vacciner contre la grippe saisonnière, accompagné d'un bon de prise en charge à 100 % du vaccin.

Certaines personnes, pour lesquelles la vaccination est recommandée, ne reçoivent pas de bon de prise en charge du fait de la difficulté que rencontre l'Assurance Maladie et la MSA à les identifier (femmes enceintes, personnes obèses ayant un indice de masse corporelle supérieur ou égal à 40, entourage familial des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées). Les médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens peuvent leur prescrire le vaccin sur un bon vierge téléchargeable sur le site de l'Assurance Maladie amelipro.

¹Source : Santé publique France

²Source : données CSM Sophia antipolis Régime Général hors SLM

Nombre de bénéficiaires invités à la vaccination contre la grippe saisonnière en 2022-2023¹



Un parcours vaccination simplifié

Depuis la saison 2018-2019, pour faciliter le parcours vaccinal des personnes vulnérables, les modalités de vaccinations sont simplifiées pour les adultes et, cette année, également pour les mineurs de 16 ans et plus.

Toutes les personnes de 16 ans et plus pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée peuvent retirer directement leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge et de leur carte Vitale. Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier et pharmacien (à l'exception des personnes allergiques à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure qui doivent être orientées vers leur médecin ou leur sage-femme).

Pour les personnes éligibles de moins de 16 ans, une prescription médicale préalable à la vaccination, renseignée directement sur le bon de prise en charge, reste nécessaire.

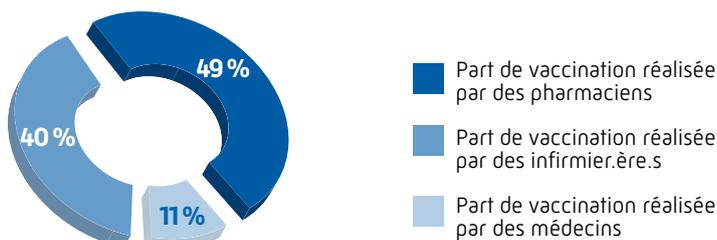
Elles peuvent ensuite se faire vacciner par un professionnel habilité à pratiquer la vaccination contre la grippe de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien volontaire (à l'exception des personnes allergiques à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure qui doivent être orientées vers leur médecin).

Les compétences vaccinales des pharmaciens, infirmiers et sages-femmes ont été élargies afin d'augmenter les possibilités de se faire vacciner.

La possibilité de se faire vacciner par d'autres professionnels est bien accueillie par les Français. Les officinaux sont devenus les premiers professionnels de santé à vacciner contre la grippe l'année dernière.

L'an dernier, en France, les pharmaciens d'officine ont réalisé 45 % des actes de vaccination².

Vaccination contre la grippe saisonnière réalisée par les professionnels de santé - Campagne 2021/2022 en Occitanie²



¹ Source : données CSM Sophia antipolis Régime Général hors SLM

² Source : SNIRAAM

³ Source : ERASME - Régime Général hors SLM

En pharmacie : généralisation de la vaccination

Depuis 2019, tous les pharmaciens d'officine volontaires peuvent effectuer la vaccination antigrippale pour les personnes majeures éligibles, après avoir validé une formation théorique et pratique, adapté leur espace professionnel à cette nouvelle activité et effectué une déclaration auprès des agences régionales de santé (ARS). Le pharmacien facture l'acte d'injection en tiers payant pour permettre à l'assuré d'être dispensé de l'avance des frais.



Quel vaccin ?

Le virus de la grippe variant chaque année et la composition du vaccin antigrippal évoluant en conséquence d'une année à l'autre, il est essentiel de renouveler la vaccination tous les ans, grâce à un nouveau vaccin élaboré pour protéger contre les virus susceptibles de circuler.

Quatre vaccins disponibles

La composition du vaccin est adaptée annuellement, suivant la recommandation de l'OMS pour la saison, en fonction des souches virales ayant circulé l'hiver précédent et qui sont donc les plus susceptibles d'être présentes cette année. Quatre vaccins sont disponibles pour cette saison, trois à partir de l'âge de six mois : Fluarix Tetra®, Influvac Tetra®, et Vaxigrip Tetra®, quatre à partir de 65 ans puisque s'ajoute EFLUELDA® (remboursé pour les personnes âgées de 65 ans et plus).

- À partir de six mois, les vaccins Fluarix Tetra®, Influvac Tetra®, et Vaxigrip Tetra® ;
- pour les 65 ans et plus, les vaccins Efluelda®, Fluarix Tetra®, Influvac Tetra®, et Vaxigrip Tetra®.

Ces vaccins peuvent être utilisés indifféremment dans le cadre de leur autorisation de mise sur le marché (AMM).

La sécurité du vaccin contre la grippe saisonnière est avérée de longue date. Les réactions indésirables attendues restent très majoritairement bénignes et transitoires, telles que douleur, rougeur, gonflement au site d'injection, voire des effets généraux comme un peu de fièvre, des douleurs musculaires ou articulaires. Les réactions allergiques sont très rares (1 cas sur 450 000 vaccinés). Pour plus d'information, rendez-vous sur : Accueil - Base de données publique des médicaments (medicaments.gouv.fr).

Grippe et Covid-19 : la concomitance vaccinale pour être doublement protégé



Pour les personnes fragiles, les vaccins contre la grippe et contre le Covid-19 sont essentiels pour éviter des formes sévères de ces virus. Pour que l'articulation de ces deux vaccinations soit la plus efficace possible, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande la co-administration des vaccins contre la grippe et contre le Covid-19.

Les données indiquent que la co-administration est généralement bien tolérée et ne diminue pas la protection conférée par les deux vaccins. Les deux injections peuvent être pratiquées le même jour, sur deux sites de vaccination distincts, c'est-à-dire un vaccin dans chaque bras.

La HAS¹ précise qu'aucun délai n'est à respecter entre les deux vaccinations lorsque la co-administration n'est pas possible. Cette règle s'applique par ailleurs à toute association entre les vaccins contre le Covid-19 et les autres vaccins inactivés du calendrier vaccinal.



¹ Source : HAS, avis du 23 septembre 2021, confirmé dans l'avis du HYPERLINK "https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-05/strategie_de_vaccination_contre_la_covid-19_-_anticipation_des_scenarios_possibles_a_lautomne_2022.pdf" 12 mai 2022 et réaffirmé dans l'avis du HYPERLINK "https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-06/avis_n2022.0036_ac_sespev_du_16_juin_2022_college_has_relatif_au_lancement_de_la_campagne_de_vaccination_2022_2023_contre_la.pdf" 16 juin 2022.

La vaccination contre le Covid-19 avec les vaccins bivalents

Pour continuer à se protéger face au virus du Covid-19, la vaccination est toujours recommandée chez les publics les plus fragiles (c'est-à-dire les personnes à risque de forme grave de Covid-19). La **campagne de vaccination automnale** a débuté le 3 octobre. Elle s'inscrit dans la continuité de la campagne de 2^{ème} rappel lancée en mars dernier.

En pratique, à partir de cette date, les vaccins bivalents sont disponibles pour les rappels chez les professionnels de santé qui vaccinent en ville. Les livraisons de doses monteront en puissance tout au long du mois d'octobre.

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) dans son avis rendu le 19 septembre dernier, sont éligibles à cette vaccination de rappel :

- les personnes âgées de plus de 60 ans ;
- les résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et d'unité de soins de longue durée (USLD) ;
- les personnes à risque de forme grave de la maladie (immunodéprimés, femmes enceintes, personnes de moins de 60 ans identifiées comme étant à risque) ;
- les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables ;
- les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

Cette vaccination sera effectuée de préférence avec des vaccins bivalents.

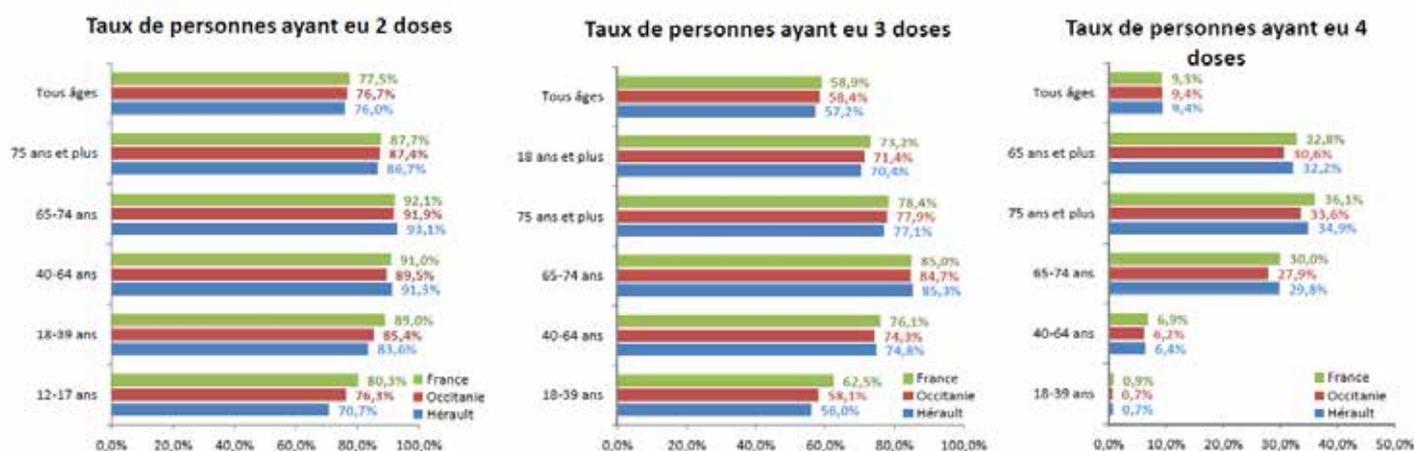
Un vaccin bivalent est un vaccin qui comporte 2 valences. Une valence est la partie d'un vaccin correspondant à la protection contre un germe unique. Un vaccin bivalent protège contre 2 maladies ou 2 souches d'un même germe. **Les vaccins bivalents du Covid-19 agissent contre la souche initiale du coronavirus Sars-CoV-2 et contre le variant Omicron de ce virus et assurent ainsi une meilleure protection.**

L'administration de cette nouvelle dose de vaccin doit respecter les délais minimaux recommandés entre 2 vaccinations, à savoir :

- 3 mois pour les personnes de 80 ans et plus, pour les résidents en Ehpad ou en USLD, pour les personnes immunodéprimées ;
- 6 mois pour les autres.

En cas d'infection récente, un délai de 3 mois est à prévoir entre l'infection et l'injection du vaccin.

La vaccination contre le Covid-19 en chiffres¹



¹Source : Santé Public France _ situation au 29/09/2022



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Liberté
Égalité
Fraternité



TOUS VACCINÉS, TOUS PROTÉGÉS

QUELS VACCINS POUR QUEL PUBLIC CET AUTOMNE ?

Ma situation	Mon âge	Pfizer bivalent	Moderna bivalent	Quand ?
	60 à 79 ans	✓	✓	Dès 6 mois après ma dernière injection*
	80 ans et plus	✓	✓	Dès 3 mois après ma dernière injection ou infection
Je suis résident en EHPAD ou en USLD		✓	✓	Dès 3 mois après ma dernière injection ou infection
Je suis immunodéprimé	12 à 29 ans	✓		Dès 3 mois après ma dernière injection ou infection
	30 ans et plus	✓	✓	
Je suis à risque de forme grave de Covid-19	12 à 29 ans	✓		Dès 6 mois après ma dernière injection*
	30 à 59 ans	✓	✓	
Je suis enceinte (dès le 1 ^{er} trimestre de grossesse)	Moins de 30 ans	✓		Dès 6 mois après ma dernière injection*
	30 ans et plus	✓	✓	
Je suis en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables	12 à 29 ans	✓		Dès 6 mois après ma dernière injection*
	30 ans et plus	✓	✓	

* En cas d'infection récente au Covid-19, la vaccination est recommandée dès 3 mois après l'infection, en respectant un délai minimal de 6 mois après la dernière injection.

Si je débute la vaccination

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech	Moderna	Novavax
5 à 11 ans		✓ forme pédiatrique		
12 à 29 ans		✓		
30 ans et plus		✓	✓	
18 ans et plus	J'ai une contre-indication ou je souhaite une alternative aux vaccins à ARN-m			✓

06/10/2022

N.B. :

- Pour les rappels, les autorités scientifiques recommandent préférentiellement l'utilisation de vaccins à ARN messenger bivalents.
- Les vaccins bivalents peuvent uniquement être injectés en tant que rappel vaccinal. Pour recevoir cette nouvelle dose dès l'automne, il faut donc être déjà vacciné.
- La vaccination est possible auprès de nombreux professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmiers...), mais aussi en centres de vaccination, ou à domicile. Pour trouver le lieu de vaccination le plus proche, rendez-vous sur www.sante.fr

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

C EN COMPLÉMENT DE LA VACCINATION, LE BON REFLEXE DES GESTES BARRIÈRES FACE À TOUS LES VIRUS DE L'HIVER

Les gestes barrières sont de moins en moins respectés, comme le montre une récente enquête de Santé publique France. Or, les virus de l'hiver reviennent en force peu après la rentrée.

C'est pourquoi, compte tenu du contexte épidémiologique, l'Assurance Maladie, le ministère de la Santé et de la prévention et Santé publique France ont relancé une campagne de communication, depuis le 15 septembre, pour rappeler l'importance des « gestes barrières » contre le Covid-19, la grippe et les autres virus de l'hiver.

Pour renforcer la protection de la vaccination antigrippale, chacun doit également adopter un ensemble de mesures simples de prévention, les gestes barrières : lavage régulier des mains, limitation des contacts pour les malades, port de masque, etc. Ces gestes barrières, une fois combinés, constituent un bouclier de protection qui limite la propagation des virus et contribue à sauver des vies.

Les gestes barrières



D - LA VACCINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ : TOUS APPELÉS À SE PROTÉGER ET À MONTRER L'EXEMPLE



Le conseil du médecin apparaît comme l'un des principaux leviers de diffusion de la vaccination contre la grippe : il arrive en 4^{ème} position des motivations, pouvant conduire à se faire vacciner, évoquées par les Français, derrière la peur d'un décès, celle d'une hospitalisation et le fait de se protéger soi-même et les autres¹.

Tous les professionnels de santé, exerçant en établissement ou en libéral, sont en effet des acteurs majeurs de la vaccination et un relais essentiel auprès des populations concernées. Ils sont les plus à même d'informer les patients, notamment les jeunes seniors, les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladie chronique, sur leur vulnérabilité face à la grippe et sur les bénéfices de la vaccination. Les professionnels de santé pourront informer le patient des bénéfices de la vaccination contre la grippe mais aussi des spécificités de la campagne de cette année liées à l'articulation avec la vaccination automnale du Covid-19. Ils auront à expliquer que la vaccination doit en priorité bénéficier aux personnes les plus fragiles et rappeler l'efficacité des gestes barrières pour lutter contre la transmission des virus.

En ce qui concerne les professionnels de santé de ville, le vaccin est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour les professionnels libéraux suivants : médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, cardiologues, endocrinologues, gériatres, néphrologues, pneumologues, rhumatologues, pharmaciens titulaires, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, pédicures-podologues et orthophonistes libéraux.

¹Source : « Connaissances et idées reçues à propos de la grippe », enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.



Pour se protéger, protéger leur patientèle et limiter la propagation des virus grippaux, la vaccination des professionnels de santé en contact avec les personnes à risque de grippe grave reste essentielle pour éviter la transmission de la maladie, en particulier dans les établissements de santé.

Des études ont montré la réduction de la mortalité des personnes âgées, en période d'épidémie, dans les collectivités où les personnels étaient activement vaccinés¹.

En Occitanie, chez les professionnels de santé en établissement, le taux de couverture vaccinale s'établit en moyenne aux alentours de 26 % en Ehpad (pour la saison 2021-2022) et de 20 % en établissement de santé pour l'ensemble des professions (pour la saison 2021-2022)². L'augmentation de cette couverture vaccinale est un objectif prioritaire.

Dans le contexte d'incertitude sur l'évolution de la situation épidémique liée au Covid-19, il est important de soulager le système de soins, en particulier dans les hôpitaux et les établissements et services médico-sociaux, et de préserver les professionnels de santé de la grippe.



En 2021/2022, 26 %³ seulement des professionnels de santé de l'Occitanie se sont fait vacciner contre la grippe lors de la campagne de vaccination 2021/2022. Malgré une progression, le taux de couverture vaccinale chez les professionnels de santé est beaucoup trop faible.

Taux de couverture vaccinale des professionnels de santé en Occitanie (2021/2022)⁴

	Infirmiers	Médecins généralistes	Médecins spécialistes	Masseurs-kinésithérapeutes	Dentistes	Sages-femmes	Orthophonistes	Autres*	Total général
Ariège	24,9 %	64,7 %	21,0 %	7,7 %	26,4 %	16,7 %	5,8 %	8,7 %	24,7 %
Aude	25,9 %	54,4 %	18,5 %	10,4 %	22,8 %	8,7 %	17,6 %	15,3 %	24,5 %
Aveyron	26,9 %	58,3 %	39,7 %	12,1 %	16,4 %	10,5 %	13,2 %	15,2 %	26,6 %
Gard	29,2 %	57,6 %	24,2 %	13,4 %	23,4 %	18,9 %	20,7 %	13,5 %	27,5 %
Haute-Garonne	30,6 %	60,0 %	25,9 %	13,4 %	24,8 %	17,8 %	20,6 %	9,8 %	27,1 %
Gers	34,3 %	55,4 %	30,8 %	15,8 %	26,5 %	15,8 %	7,3 %	24,5 %	31,5 %
Hérault	30,6 %	54,6 %	21,6 %	13,2 %	22,8 %	18,1 %	18,1 %	10,7 %	25,8 %
Loir	27,3 %	53,2 %	24,3 %	13,4 %	10,3 %	16,7 %	12,2 %	8,2 %	25,0 %
Lozère	25,8 %	59,0 %	27,6 %	7,3 %	26,7 %	22,2 %	21,1 %	9,1 %	26,5 %
Hautes-Pyrénées	26,8 %	58,1 %	23,2 %	9,9 %	22,2 %	8,7 %	7,5 %	11,7 %	25,1 %
Pyrénées-Orientales	25,7 %	48,2 %	17,1 %	9,5 %	16,8 %	28,0 %	10,9 %	7,1 %	21,7 %
Tarn	32,2 %	56,4 %	15,5 %	10,7 %	23,6 %	16,7 %	12,2 %	13,6 %	26,8 %
Tarn-et-Garonne	29,9 %	54,2 %	16,8 %	9,4 %	24,6 %	24,0 %	13,3 %	8,8 %	25,0 %
TOTAL OCCITANIE	29,1 %	56,4 %	22,8 %	12,2 %	22,8 %	17,6 %	17,3 %	11,1 %	26,0 %

* Autres : psychologues, orthoptistes, pédicures

¹ Source : efficacité de la vaccination contre la grippe saisonnière chez les personnes âgées et les professionnels de santé, HCSP, 2014

² Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/etude-de-couverture-vaccinale-contre-la-grippe-et-la-covid-19-dans-les-etablissements-medico-sociaux-et-etablissements-de-sante-saison-2021-2022>

³ Source : requête SIAM-ERASME PAM en activité (cabinet principal)

⁴ Source : requête SIAM-ERASME

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR ACCOMPAGNER LA VACCINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Dans le contexte actuel incertain, le rôle de relais des professionnels de santé est essentiel. Ils sont invités à se faire vacciner et doivent inciter leurs patients à risque à faire de même.

Les médecins généralistes, les infirmiers, les sages-femmes, les pharmaciens, les professionnels de santé et tout professionnel, en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère des établissements de santé et médico-sociaux, sont des cibles prioritaires et notamment tous les personnels travaillant en Ehpad, dont les aides-soignants.

L'Assurance Maladie continue ainsi à mener des actions pour accompagner les professionnels de santé dans leur travail de conviction auprès des patients à risque et les encourager à se faire eux-mêmes vacciner :

- une campagne de publi-rédactionnels dans la presse médicale en direction des médecins généralistes, des sages-femmes et des pharmaciens ;
- une campagne digitale vers les professionnels de santé avec des posts sponsorisés sur les réseaux sociaux ; des vidéos de pairs ;
- une affiche destinée aux pharmacies et des établissements de santé ;
- une affiche destinée aux cabinets des sages-femmes ;
- une affiche destinée aux Ehpad, jointe aux courriers adressés aux directeurs des établissements.
- les modalités pratiques de la vaccination sont rappelées par des mémos mis à disposition sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

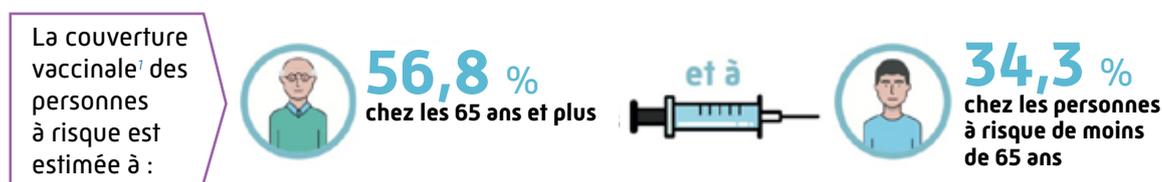
2 RETOUR SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2021-2022

La campagne de vaccination 2021-2022 a été marquée par un recours historiquement faible au vaccin antigrippal.

Après plus d'un an d'absence à cause du Covid-19 et des mesures sanitaires, le printemps 2022 a été marqué par le retour de la grippe avec un pic épidémique exceptionnellement tardif mais intense : 9 semaines d'épidémie sur tout le territoire, plus d'un million de consultations pour syndrome grippal (réseau Sentinelle), environ 7 000 hospitalisations après passage aux urgences (57 000 passages).

A - UNE COUVERTURE VACCINALE EN BAISSÉ

L'an dernier, le taux de couverture vaccinale antigrippale en France a atteint 52,6 %¹ pour la population ciblée par les recommandations de la HAS, soit une nette diminution de plus de 3 points par rapport à la saison 2020-2021. Les indicateurs restent loin de l'objectif de 75 % de couverture recommandé par l'OMS.



En Occitania, la couverture vaccinale (CV) grippe dans l'ensemble de la population à risque était de 52,4 % et était similaire à la moyenne en France entière (52,6 %). La couverture vaccinale variait entre 48,5 % (Ariège) et 53,8 % (Aveyron) selon les départements de la région. Chez les personnes de 65 ans et plus, la couverture vaccinale grippe était de 56,2 % tandis qu'elle était de 33 % chez les moins de 65 ans ciblés par les recommandations.¹

¹Source : SNDS – DCIR- tous régimes – Traitement Santé publique France_2021-2022

B - LES "JEUNES SÉNIORS" : UNE POPULATION VULNÉRABLE

Les personnes âgées de 65 ans et plus, même en bonne santé, sont vulnérables face au virus de la grippe. En raison de la réduction naturelle de leurs défenses immunitaires, les séniors deviennent plus sensibles au virus de la grippe, ce qui peut conduire à des hospitalisations, certaines en service de réanimation. Et même si la grippe n'a pas toujours des conséquences aussi lourdes, elle est toujours une épreuve et peut avoir un retentissement important sur la vie quotidienne. Surtout pour les jeunes séniors qui ont une vie active et apprécient de profiter de leur récente retraite.

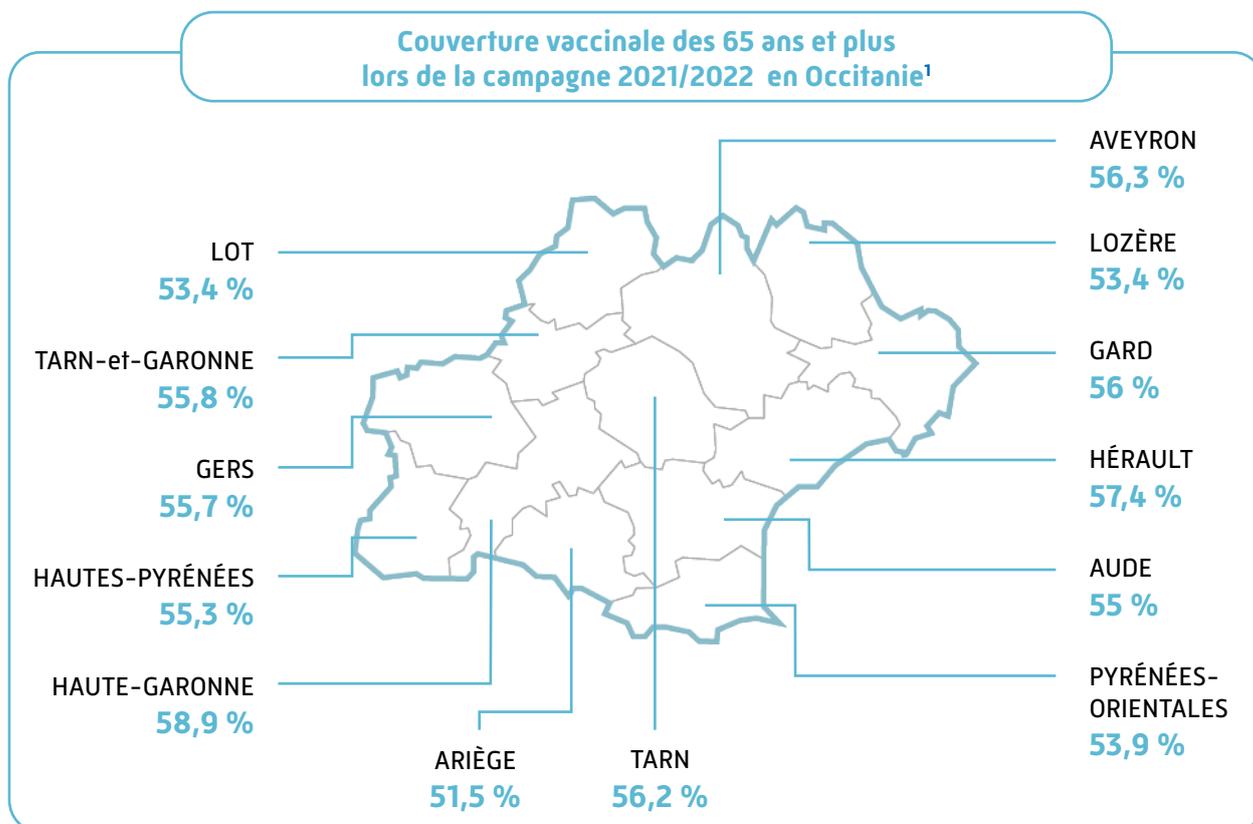
Pourtant, l'année dernière, le taux de couverture vaccinale contre la grippe n'était **que de 56,8 % chez les personnes de 65 ans et plus**¹. Ce taux est en diminution de plus de 2 points par rapport à 2021, ce qui demeure insuffisant.

Les jeunes séniors, nouvellement invités ou qui ne se sont encore jamais fait vacciner, ne se sentent pas concernés. La connaissance de symptômes de la grippe et de ses suites possiblement graves constitue le premier pas vers la vaccination. Une fois ce pas franchi et dès lors qu'elle est adoptée, la vaccination devient une habitude que l'on ne questionne plus. En effet, les personnes vaccinées l'année précédente mesurent l'intérêt du vaccin et ne songent plus à s'y soustraire².

59 %³ des séniors déclarent s'être fait vacciner en 2021/2022 par habitude.



En 2021/2022, **1 126 696**⁴ assurés de 65 ans et plus ont été invités à se faire vacciner contre la grippe saisonnière.



¹ Source : SNDS – DCIR- tous régimes – Traitement Santé publique France_2021-2022

² Source : « Connaissances et idées reçues à propos de la grippe », enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

³ Source : enseignement de l'étude grippe BVA – avril 2022

⁴ Source : données Cnam Régime Général hors SLM.

C - LES FEMMES ENCEINTES : UNE MÉCONNAISSANCE DES RISQUES POUR ELLES-MÊMES ET POUR LEUR BÉBÉ



En cas de grippe, les hospitalisations sont jusqu'à 7 fois plus fréquentes chez les femmes enceintes que dans une population du même âge, en particulier du fait de la survenue de complications respiratoires et/ou cardiaques. La grippe augmente aussi les risques de fausse couche¹. C'est pourquoi le Haut Conseil de la santé publique recommande, depuis 2012, la vaccination contre la grippe pour les femmes enceintes, quel que soit le stade de leur grossesse.

Ces risques sont largement méconnus au sein de la population générale. En effet, 52 % des Français seulement jugent que, quand on est enceinte, il faut se faire vacciner contre la grippe².

Mais, dans leur très grande majorité, les femmes enceintes, sous-informées, n'ont pas connaissance de la gravité potentielle de la grippe pour elles-mêmes et pour le bébé qu'elles portent. La grippe n'est pas identifiée comme un danger au même titre que peuvent l'être, par exemple, la listériose ou la toxoplasmose au cours d'une grossesse. Cette ignorance est d'autant plus préjudiciable que le vaccin peut soulever des questions voire des inquiétudes s'agissant de ses effets sur le bébé.

Ceci explique que le taux de couverture vaccinale des femmes enceintes demeure aujourd'hui trop faible. En 2021-2022, seulement 8 % des femmes enceintes se sont fait vacciner contre la grippe saisonnière, un taux qui est largement inférieur à celui des autres groupes à risque.

Dès lors, tout l'enjeu est d'accompagner les femmes enceintes dans une double prise de conscience : non seulement la grippe peut être très grave pour elles-mêmes et pour leur enfant à naître, mais le vaccin, loin de présenter un risque, constitue la meilleure protection contre la maladie.

Bon à savoir

La vaccination contre la grippe des femmes enceintes protège aussi les bébés à naître. Les anticorps maternels permettent de protéger les bébés du risque de grippe durant leurs six premiers mois de vie. Par ailleurs, il est démontré que la vaccination des femmes enceintes ne présente aucun risque pour l'enfant. Il n'existe pas non plus d'effets nocifs à long terme sur la santé des enfants lorsqu'une femme enceinte reçoit le vaccin³.



En 2021/2022, **53 247**⁴ assurées enceintes ont été invitées à se faire vacciner contre la grippe saisonnière en Occitanie.

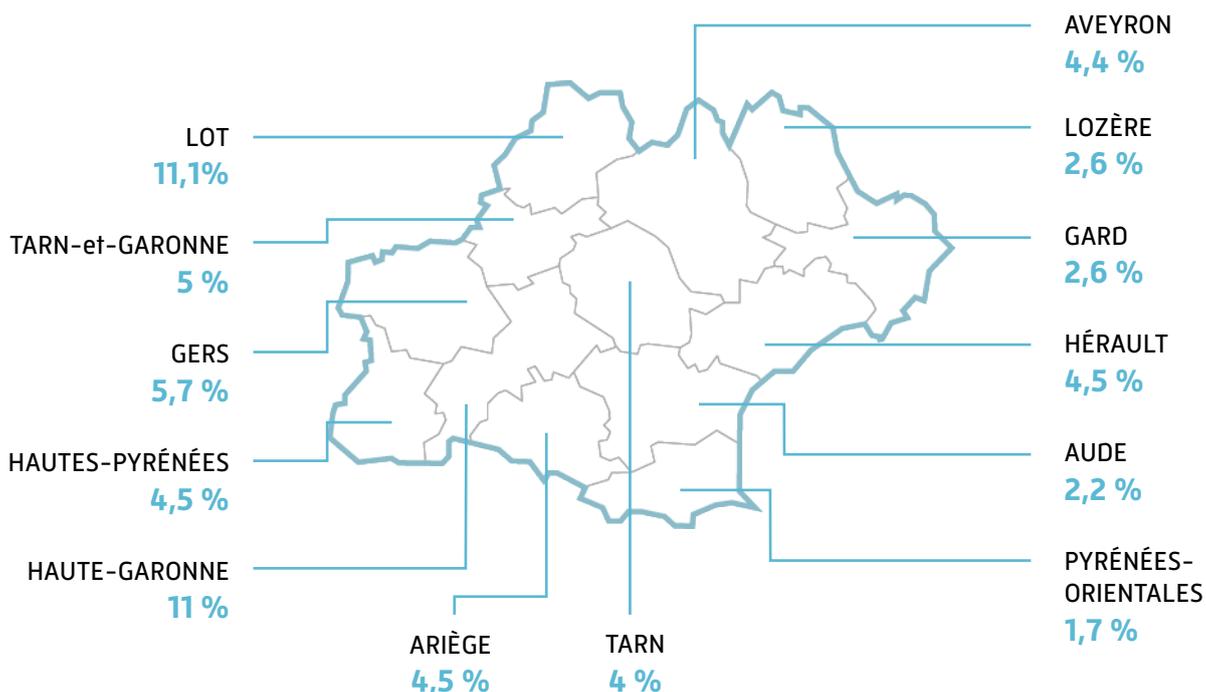
¹ Source : communiqué de presse de l'ordre des sages-femmes « Vacciner la femme enceinte contre la grippe : protéger la mère, protéger l'enfant à naître. » en date du 10 novembre 2016. Consultable ici : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/vacciner-la-femme-enceinte-contre-la-grippe-protéger-la-mère-protéger-l'enfant-a-naître>.

² Source : « Connaissances et idées reçues à propos de la grippe », enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

³ Source : health outcomes of young children born to mothers who received 2009 pandemic H1N1 influenza

⁴ Source : Erasme Régime général en DTR

Couverture vaccinale des femmes enceintes lors de la campagne 2021/2022 en Occitanie¹



¹Source : données Cnam Régime Général hors SLM.

D - LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE CHRONIQUE : À SENSIBILISER DAVANTAGE

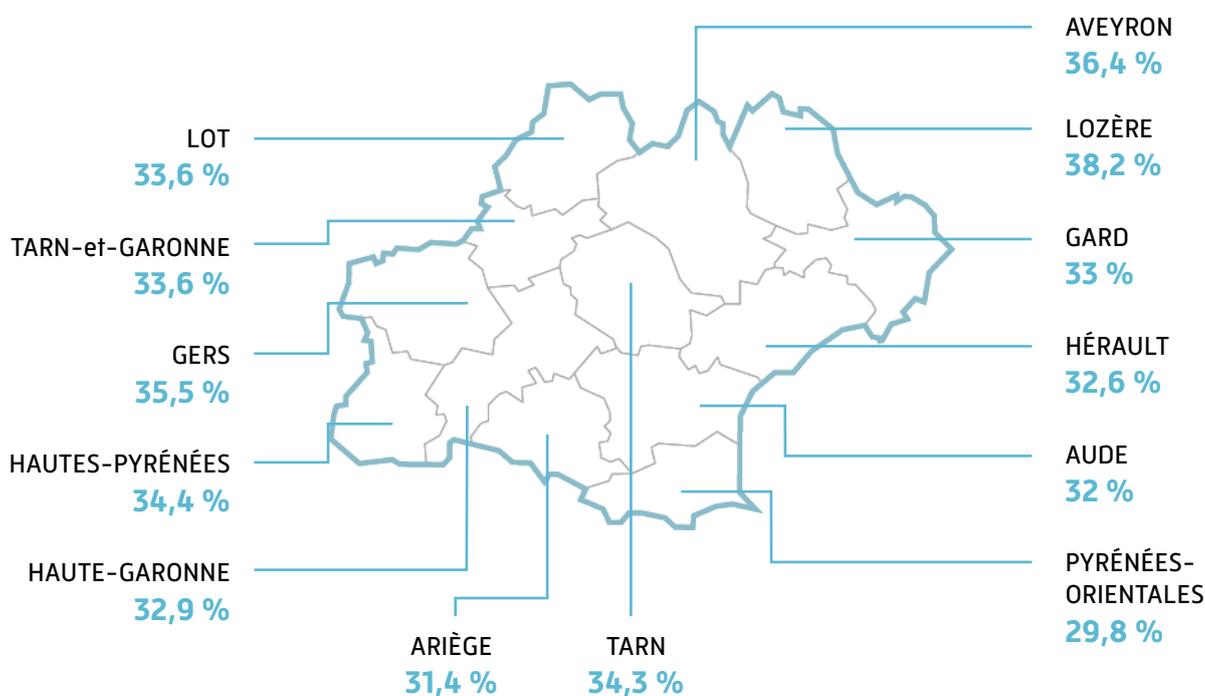
Particulièrement fragile et vulnérable, cette population atteinte d'une maladie chronique voit les risques de complications, potentiellement graves voire mortelles, majorés. Il est donc essentiel que les professionnels de santé spécialistes qui les suivent puissent leur rappeler les risques encourus lorsqu'on est atteint d'une maladie chronique et victime de la grippe.

44 %¹ des personnes à risque de moins de 65 ans déclarent s'être fait vacciner en 2021/2022 par habitude.



En 2021/2022, **263 689²** assurés à risque de moins de 65 ans ont été invités à se faire vacciner contre la grippe saisonnière.

Couverture vaccinale des personnes à risque de moins de 65 ans lors la campagne 2021/2022 en Occitanie³



¹Source : enseignement de l'étude grippe BVA – avril 2022

²Source : données Cnam Régime Général hors SLM

³Source : SNDS – DCIR- tous régimes – Traitement Santé publique France_2021-2022

CONTACTS PRESSE

Assurance Maladie

David Lopez

davide.lopez@assurance-maladie.fr

04 99 52 56 62 – 07 78 84 47 05

ARS Occitanie

Sébastien Pageau

sebastien.pageau@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 – 06 82 80 79 65